

ARRÊTÉ MAIRE - PRESIDENT DU CCAS PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Six-Fours-les-Plages, Frédéric BOCCALETTI,

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,

VU l'article L.2122-19 du Code Général des collectivités Territoriales qui précise : « Le Maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté , délégation de signature :

- 1- Au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ;
- 2- Au directeur général et au directeur des services techniques ;
- 3- Aux responsables de services communaux »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « Les délégations données par le maire en application des articles L.2122-18et L.2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »

VU l'arrêté 2023/1354 du 16 février 2023 nommant Mme Mireille IMBERT [REDACTED] de Directeur,

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre des aides facultatives délivrées par le CCAS, la délégation de signature est donnée à Mireille IMBERT, Directrice du CCAS, pour attribuer et signer les bons alimentaires.

Article 2 :

Le Président peut à tout moment reprendre les délégations qu'il a consenties, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées à la Directrice du CCAS.

Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa notification à Mireille IMBERT, Directrice du CCAS. Il sera transmis au Préfet du Var au titre du contrôle de légalité et inscrit au registre des actes du Maire.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LE 27 MAI 2026



Frédéric BOCCALETTI
Député du Var
Maire de Six-Fours-les-Plages
Président du CCAS

Accusé de réception en préfecture
083-268300647-20260527-887-AI
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026



Accusé de réception en préfecture
083-268300647-20260527-887-AI
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026